

Communiqué de presse

Dans le cadre de sa contribution aux interventions menées par les différents secteurs concernés suite aux intempéries et les crues qu'a connues notre pays ces derniers jours, le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) organise une opération intégrée de communication et de sensibilisation sur la conduite dans des conditions météorologiques difficiles, et ce durant la période allant du 1^{er} décembre à fin février 2015.

Le plan de communication de cette opération intégrée s'appuie sur des activités de communication en direct sur le terrain en collaboration avec les composantes de la société civile sur les axes routiers menacés par le danger des inondations, ainsi que sur des activités de sensibilisation par le biais des médias nationaux. Cette opération vise à informer les citoyens de l'état des routes et de sensibiliser tous les usagers de la route aux règles de conduite dans des conditions météorologiques difficiles et des dangers qui y sont liés.

A cette occasion, le CNPAC œuvrera à l'organisation les opérations de sensibilisation et de communication suivantes :

- La diffusion d'un spot publicitaire sur la conduite dans des conditions météorologiques difficiles. Tous les chauffeurs seront ciblés et seront incités à respecter les règles et les conditions de la sécurité routière lors de la conduite dans un temps pluvial.
- L'accompagnement des bulletins d'informations télévisés relatifs à cette opération, en profitant de l'aspect informatif des enquêtes et des interviews télévisées dans la diffusion des informations sur l'état des routes en hiver.
- Le tournage, la production et la diffusion de nouveaux spots radiophoniques visant toutes les catégories des usagers de la route afin de les sensibiliser à propos des dispositifs préventifs qu'ils doivent respecter lors de la conduite dans des conditions météorologiques difficiles.
- La diffusion des messages d'alarme de courte durée permettant de suivre en l'état des routes à travers la publication des informations éditées par la

Direction des Routes relatives à ce sujet et qui sont mises à jour toutes les 4 heures.

- L'utilisation des programmes radiophoniques produits par le CNPAC en partenariat avec la Société Nationale de la Radio et la Télévision (SNRT), ainsi que les radios privées pour adresser des messages de sensibilisation aux usagers de la route et les rappeler des conditions de la sécurité et les dispositions qu'ils doivent prendre pour que leur conduite passe dans les meilleures conditions malgré le mauvais temps.

- La communication, entre les villes, par des affiches de grand format sur les supports appartenant au CNPAC (au nombre de 264 supports d'affichages publicitaires dans 42 villes) en transmettant des messages de sensibilisation autour du thème de l'opération qui ont un impact et une attractivité pour les différentes catégories des usagers de la route.

- L'utilisation des différents canaux de communication numériques en mettant à jour le site du CNPAC et du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et en alimentant les pages du CNPAC et les réseaux sociaux par des données, informations et images relatifs à cette opération de sensibilisation.

- L'organisation d'une opération de communication en direct, qui sera lancée du 02 au 16 décembre 2014, cette opération vise à sensibiliser les usagers de la route, en particulier les chauffeurs, sur la nécessité de se comporter avec vigilance lors de la conduite dans les régions qui connaissent des temps météorologiques instables causant une grande difficulté dans la circulation. Les activités de sensibilisation de cette opération seront concentrées sur les régions menacées par les inondations à cause des pluies comme annoncées par la Direction des routes. Cette opération consiste en l'intervention directe d'un ensemble d'animateurs relevant de la société civile dans les sorties des villes ciblées en direction des axes routiers menacés, et ce pour communiquer avec les usagers de la route et en particulier les chauffeurs et les inciter à travers la distribution des documents et des supports de communication, dans le but d'adopter des comportements convenables aux conditions météorologiques difficiles.

Dans ce contexte, le CNPAC invite tous les usagers de la route, et à leur tête les chauffeurs, à respecter les conditions de la sécurité routière lors de la conduite dans conditions météorologiques difficiles à travers plus de vigilance lors de la conduite et le respect de la diminution de la vitesse et son adaptation aux changements météorologiques soudains en particulier dans les sites dangereux, et à ne pas s'aventurer en passant par les ponts et les ouvrages d'arts submergés par l'eau et la boue. Ils sont appelés à s'arrêter dans les points noirs et de ne reprendre la route que lorsque le danger est passé, de reporter le voyage à une date ultérieure pour éviter toute surprise due aux conditions météorologiques, ainsi que de respecter les panneaux routiers provisoires et en particulier les barrières érigées au niveau des axes routiers endommagés.